

Un autre constructeur automobile mis en cause ...

#Fait du jour

Exercices

Des tests et des doutes. Cochez la bonne réponse.

De quel constructeur français parle-t-on ?

- Citroën
- Opel
- Renault
- Peugeot

De quoi serait-il accusé ?

- de trafic de moteurs
- de fraude fiscale
- de non respect des règles anti-pollution

Qui l'a révélé ?

- un constructeur de voitures allemand
- une association écologiste allemande

Sur quels moteurs les tests ont-ils été effectués ?

- sur des moteurs Diesel du modèle Espace
- sur des moteurs à essence du modèle Espace

Selon ces tests, quelle proportion d'oxydes d'azote ces moteurs diffusent-ils ?

- 13 à 25 fois plus que la norme autorisée
- 13 à 25 fois moins que le seuil toléré

Quelle est la réaction du constructeur face à ces résultats ?

- Il n'est pas d'accord avec les résultats.
- Il respecte les conclusions des tests.
- Il veut refaire de nouveaux tests.

Que pense aussi le constructeur de ces tests ?

- Il les considère conformes aux règles européennes.
- Il doute de leur légitimité.

Qu'avait découvert l'organisme indépendant ADAC en août dernier ?

- Que la Renault Espace ne respectait pas les réglementations.
- Que la Renault Espace était conforme aux réglementations.

Quel est l'impact de cette annonce ?

- L'action Renault a perdu de sa valeur.
- La vente de voiture a diminué.
- Le modèle mis en cause a été retiré de la vente.

Zéphyrin Kouadio :

Et aujourd'hui, on apprend que le constructeur français Renault, lui non plus, ne respecterait pas les règles anti-pollution.

Et surtout une de ses voitures, la Renault Espace diesel. Elle polluerait beaucoup plus que ce qui est autorisé.

Ariane Gaffuri, c'est une association allemande de protection de l'environnement qui le révèle.

Ariane Gaffuri :

Farouche critique du diesel, l'association allemande pour l'environnement a mené de plus amples tests à chaud sur les moteurs des Renault Espace diesel 1 litre 6 dCi.

Plus précisément, six tests effectués par l'université de sciences appliquées de Berne, en Suisse, ont fait ressortir des niveaux d'émission d'oxydes d'azote 13 à 25 fois supérieurs aux seuils autorisés.

« Nous n'avons pas vu des émissions à un tel niveau depuis la fin des années 1980 », a déclaré l'organisation.

Renault conteste ces conclusions dans un communiqué et affirme que tous ses véhicules sont conformes aux normes en vigueur.

Le constructeur émet aussi des doutes sur la légitimité des tests. Il estime que les procédures d'essai qu'utilise l'université de Berne ne sont pas toutes conformes à la réglementation européenne.

Le groupe au losange a toutefois annoncé mettre « tout en œuvre pour comprendre ces résultats ».

D'autant qu'en août dernier, l'organisme allemand indépendant ADAC avait testé l'Espace et confirmé le respect des réglementations.

Ce matin, le titre de Renault était en forte baisse à la Bourse de Paris.

Exercices corrigés

Des tests et des doutes.

De quel constructeur parle-t-on ?

- Citroën
- Opel
- Renault
- Peugeot

De quoi serait-il accusé ?

- de trafic de moteurs
- de fraude fiscale
- de non respect des règles anti-pollution

Qui l'a révélé ?

- un constructeur de voitures allemand
- une association écologiste allemande

Sur quels moteurs les tests ont-ils été effectués ?

- sur des moteurs Diesel du modèle Espace
- sur des moteurs à essence du modèle Espace

Selon ces tests, quelle proportion d'oxydes d'azote ces moteurs diffusent-ils ?

- 13 à 25 fois plus que la norme autorisée
- 13 à 25 fois moins que le seuil toléré

Quelle est la réaction du constructeur face à ces résultats ?

- Il n'est pas d'accord avec les résultats.
- Il respecte les conclusions des tests.
- Il veut refaire de nouveaux tests.

Que pense aussi le constructeur de ces tests ?

- Il les considère conformes aux règles européennes.
- Il doute de leur légitimité.

Qu'avait découvert l'organisme ADAC en août dernier ?

- Que la Renault Espace ne respectait pas les réglementations.
- Que la Renault Espace était conforme aux réglementations.

Quel est l'impact de cette annonce ?

- L'action Renault a perdu de sa valeur.
- La vente de voiture a diminué.
- Le modèle mis en cause a été retiré de la vente.